TOURNAI

Le Centre de coopération policière et douanière renforcé

accord de *Tournai II* relatif à la coopération transfrontalière en matière policière et douanière, qui permet aux forces de l'ordre des deux pays de lutter contre la criminalité transfrontalière, est entré en vigueur le 1er octobre dernier. Depuis, diverses initiatives ont été prises pour sa mise en application. Interrogé à la Chambre par le député Daniel Senesael (PS), le ministre de l'Intérieur Jan Jambon (NVA) a mis l'accent sur la formation au sein des écoles de police. L'école de police de

Flandre occidentale offrira par exemple à partir du printemps 2016 des formations continues en matière de coopération avec la France. Si les ultimes détails doivent encore être réglés, sous le regard d'experts, plusieurs initiatives ont déjà été prises dans le cadre de l'accord international. Parmi ces initiatives, on compte notamment l'augmentation du nombre de personnel au sein du Centre de coopération policière et douanière de Tournai qui passe de 11 à 13 équivalents temps plein, les démarches entreprises en vue de la connexion du CCPD de Tournai au réseau Siena pour l'échange d'informations, ou encore la mise en place de cellules de référence pour les matières internationales et la coopération policière transfrontalière au sein des polices judiciaires fédérales de Mons/Tournai ou de Flandre occidentale, qui constituent des points de contact privilégiés entre les services de police des deux pays, notamment dans les dossiers de criminalité transfrontalière. ■



